

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SEANCE DU 15 FEVRIER 2006

L'an deux mille six, le quinze février,

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SENECHÉAU, président du conseil d'administration.

Nombre de conseillers

- en exercice : 5
- présents : 3
- votants : 3

Date de convocation du conseil d'administration : 30 janvier 2006.

Présents :

Messieurs, Robert GEAY, Dominique REANT, André SENECHÉAU, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistait également à la séance

Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental.

Excusés :

Messieurs, Jean-Marie PARATTE, Michel BURLOT, membres du bureau du conseil d'administration,
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint,
Monsieur Patrick SANCHEZ, directeur administratif et financier.

N°B-2006-1-D

LE BUREAU

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1424-27 modifié,

VU, le Code de l'Urbanisme,

VU, la proposition de Mme Bernardin transmise par l'intermédiaire de son notaire, Maître Zanone

VU, le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

VU, le rapport de M. le Président,

AUTORISE le Président

- A signer le compromis de vente, étant entendu que l'achat ne deviendra définitif qu'à l'issue des délais de recours possibles sur le permis de construire, déposé en vue de l'aménagement du bâtiment.
- A procéder à l'acquisition définitive de l'ensemble immobilier, pour un montant de 300 000 euros frais de notaire en sus, situé à Jaunay-Clan à « la croix du tiers sud » en bordure de la route d'Avanton cadastré section AY n° 225, 227, 300, 301, 303, 305 pour une contenance totale de 49 a 34 ca.

Cet ensemble immobilier, destiné à être transformé en centre de secours appartient à Mme Bernardin, SCI de la rue Jules Verne. Le bâtiment occupe aujourd'hui une surface développée pondérée hors œuvre de 1 050 m² dont 200 m² de bureaux

Il est explicitement indiqué qu'aucune indemnité ne sera versée en dédommagement du dédit en cas de refus de permis de construire.

Le Président du conseil d'administration,



M. André SÉNÉCHEAU

OBJET

Centre de secours de
Jaunay-Clan

REÇU LE

14 MAR. 2006

PRÉFECTURE DE LA VIENNE